



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Offre d'emploi et recrutement » (OFER)

Service producteur : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Département Métiers et Qualifications (DMQ) et Mission Animation de la Recherche (MAR)

Opportunité : avis favorable émis le 14 novembre 2014, par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 9 octobre 2015 (Commission Entreprises).

La Dares souhaite réaliser une enquête sur les recrutements afin d'actualiser les informations recueillies lors de la précédente enquête de 2005. Cette enquête a été demandée par deux instances regroupant les différents partenaires de la Dares : le conseil scientifique de la Dares¹ et le comité des programmes².

Cette enquête est la seule en France à analyser l'ensemble du processus de recrutement : la formalisation du besoin, la diffusion de l'offre d'emploi, les modes de collecte et de tri des candidatures, l'organisation des entretiens éventuels et enfin, la sélection et le choix des candidats. L'enquête actualisera le rôle des différents canaux mobilisés par les employeurs, et en particulier celui de Pôle emploi, en intégrant les nouveaux canaux tels que les réseaux sociaux professionnels, les agences d'intérim, les opérateurs privés de placement, etc.

L'enquête vise également à répondre à d'autres questions particulièrement importantes dans la conjoncture actuelle : l'analyse des raisons du recours à un recrutement externe plutôt qu'interne, les arbitrages entre les différents types de contrat (CDD, CDI, etc...), les difficultés de recrutement, les discriminations à l'embauche que peuvent subir certaines catégories de salariés et la satisfaction de l'employeur à l'égard du recrutement réalisé.

Les données feront l'objet de publications sous la forme de « *Dares Analyses* » ou de document d'études. Le fichier de l'enquête sera ensuite mis à la disposition des chercheurs intéressés, mais il n'est pas prévu de retour direct aux enquêtés.

Il existe d'autres enquêtes statistiques ou des fichiers administratifs qui portent sur les embauches, les emplois vacants ou les difficultés de recrutement :

- la déclaration préalable à l'embauche de l'Acoss (DPAE),
- l'enquête et la déclaration sur les mouvements de main-d'œuvre de la Dares,

¹ Ce conseil comprend des représentants de la DGEFP, de la DGT, de la Drees, de l'Insee, de l'Igas, du Ministère de la Recherche, les directeurs du CEE et du Cereq et des personnalités qualifiées, choisies pour leurs compétences en économie, sociologie, droit et sciences de gestion dans le champ de compétences du Ministère du Travail et de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

² Le comité des programmes rassemble les principaux partenaires de la Dares (administrations, institutions et organismes) afin de recueillir annuellement les suggestions ou demandes de travaux pour l'année à venir. Les travaux de ce comité aboutissent à l'élaboration du programme annuel de travail de la Dares.

- les enquêtes Acemo trimestrielles de la Dares comptabilisant les emplois pour lesquels l'employeur entreprend des démarches de recrutement à l'extérieur de son établissement,
- les enquêtes sur les besoins de main-d'œuvre (BMO) de Pôle emploi sur les intentions et les difficultés de recrutement pour l'année à venir,
- l'enquête trimestrielle Tendances Emploi Compétence (TEC) de l'observatoire du MEDEF sur les postes recherchés par métier.

Les unités enquêtées sont les établissements d'au moins un salarié du secteur concurrentiel non agricole ayant recruté en CDD ou en CDI entre septembre et novembre 2015 en France entière. L'échantillon sera constitué à partir du fichier administratif des DPAE de l'Acoss. La méthode utilisée pour tirer l'échantillon d'employeurs sera celle d'un plan de sondage stratifié selon le secteur d'activité, la taille de l'établissement, le type de contrat (CDI ou CDD) et sa durée prévue dans le cas de CDD, le nombre de recrutements réalisés sur la période étudiée et le fait que l'employeur recrute ou non régulièrement. Aucune extension régionale n'est envisagée.

Les établissements feront l'objet d'une interrogation principale par téléphone (questionnaire principal) de mars à avril 2016 complétée par un rapide questionnaire en ligne relatif aux caractéristiques des recrutements réalisés par l'établissement (questionnaire secondaire). L'objectif est d'obtenir les réponses de 10 000 établissements.

La collecte des données sera financée par la Dares et réalisée par un opérateur externe spécialisé dans la réalisation d'enquêtes téléphoniques et en ligne. Le mode de collecte dominant sera le téléphone. Néanmoins, la possibilité pourra être offerte aux enquêtés de répondre par internet après plusieurs relances ou s'ils refusent de répondre par téléphone. Le temps de réponse moyen est estimé à trente minutes pour le questionnaire principal et de cinq minutes pour le questionnaire secondaire.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la Dares, de la DGEFP, de la DGT, de l'Acoss, de l'Apec, de Pôle emploi, de l'Insee, du secrétariat général du COE, de France Stratégie, de la DG-Trésor, du Défenseur des droits, des membres du CEE et du Céreq ainsi que des chercheurs (universitaires). Une consultation des partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et de salariés) a été réalisée début d'année 2015.

~~~~~

*Justification de l'obligation : Malgré le contexte actuel de chômage élevé, certains établissements éprouvent des difficultés à pourvoir les emplois qu'ils offrent. Afin d'éclairer les causes de ces difficultés, il est nécessaire de comprendre la manière dont les entreprises et leurs établissements recrutent. Cette enquête permet d'étudier finement les arbitrages des employeurs entre les différents types de contrat ainsi que les motifs de non-recours aux contrats aidés. L'étude du comportement des employeurs sur ces aspects est particulièrement importante dans le contexte actuel de précarisation croissante des trajectoires d'une partie de la population sur le marché du travail. L'enquête permet aussi d'apporter des éléments inédits sur le recours des employeurs aux contrats courts (CDD de moins d'un mois) et de voir dans quel contexte ils sont mobilisés.*

*Cette enquête permet d'approcher les discriminations auxquelles peuvent être soumises certaines catégories de personnes (jeunes, personnes d'origine étrangère, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée) et les motifs sous-tendant ces éventuels comportements discriminatoires. L'enquête fournira également des informations détaillées sur les procédures d'embauche et notamment le recours aux nouvelles technologies de l'information dans ces procédures. Elle permettra d'actualiser le rôle des différents canaux de recrutement (Pôle emploi, réseaux sociaux, etc.).*

*L'enquête Ofer est la seule enquête nationale abordant ces thèmes de manière aussi détaillée avec les recruteurs. Elle constitue ainsi un complément indispensable des enquêtes déjà existantes sur le sujet. Il s'agit ainsi d'une source précieuse pour éclairer les politiques du marché du travail et plus généralement le débat public. Les résultats de cette enquête sont d'ailleurs très attendus puisqu'elle a été demandée par de nombreux partenaires de la Dares. Au vu de l'expérience d'autres enquêtes, on s'attend à ce que l'obligation de répondre ait un effet non négligeable sur les taux de réponse, s'agissant d'une enquête qui peut être perçue comme difficile par les employeurs. Un taux de réponse le plus élevé possible est souhaité pour limiter les biais liés à la non-réponse et augmenter la portée des résultats de l'enquête.*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **Le comité du Label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

Le comité souligne que, tant que du point de vue de la méthodologie que du processus de collecte, un certain nombre de travaux restent à mener à très court terme, afin d'optimiser la réalisation de l'enquête, plus précisément :

### **Méthodologie**

- Le comité encourage le service à mener des travaux d'amélioration de la qualité de la base de sondage, en collaboration avec l'Acoss (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale), afin de l'enrichir (notamment sur la taille des établissements, ce qui permettra de mieux cerner les hors-champ) et à examiner ce que peuvent apporter des sources issues d'autres enquêtes réalisées par la Dares (notamment sur les personnes à contacter) ;
- En ce qui concerne l'échantillonnage, le service devra produire à destination du comité, ainsi que pour son propre compte, une note de synthèse précisant notamment les décisions prises quant à la surreprésentation des strates à faible taux de réponse, la mise en place et le traitement d'une strate d'établissements à effectif non renseigné et les conditions de déclenchement des échantillons de réserve ;
- Le comité suggère au service de prendre attache auprès du Département des méthodes statistiques de l'Insee (DMS) pour définir les méthodes de repondération, de partage des poids, de calage, en tenant compte de la difficulté particulière liée aux exploitations utilisant conjointement les deux unités statistiques (contrats / établissements) et nécessitant la mise en cohérence de certains résultats : ces objectifs nécessitent de définir une méthode ad hoc. Une note méthodologique devra être adressée au comité à l'issue de ces travaux, qui pourront faire, par ailleurs, l'objet de présentation dans divers colloques statistiques ;
- Le comité recommande au service de mener une analyse sur les causes de non-réponse ;

### **Collecte**

- Le comité émet une inquiétude quant au faible taux de réponse à l'enquête, notamment sur le questionnaire « secondaire » ; il demande au service d'étudier toutes voies pour améliorer ces taux, notamment en assurant une meilleure identification de l'enquêté, et pour diminuer les risques de déperdition entre le questionnaire principal et le questionnaire secondaire : une meilleure articulation des protocoles de collecte pourrait être souhaitable, dans le respect du principe d'une collecte loyale par rapport aux temps de réponse annoncés à l'enquêté ;

### **Lettres-avis**

- Le comité prend acte du fait que les remarques du prélabel seront prises en compte ; le comité note également qu'il n'est pas prévu de lettre de relance avant la mise en demeure car l'enquête est réalisée par téléphone ;

Enfin, le comité rappelle que, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sera promulguée une circulaire sur la simplification administrative, relative aux petites entreprises (moins de 10 salariés). Il demande au service d'adapter les procédures de relance en fonction des prescriptions de cette circulaire.

### **Questionnaires**

- L'ajout d'une question sur le temps passé sur les questionnaires Internet devra être prévu.
- Le comité émet des réserves sur le bloc F relatif à la mesure de la discrimination (en particulier F11 à F18) qui pourrait être exercée par certains établissements enquêtés. Le comité demande au service d'être très vigilant sur l'interprétation des résultats, compte tenu des problèmes de sincérité des réponses et des risques de biais qui peuvent en résulter, notamment s'ils sont diffusés sans être au préalable accompagnés de commentaires et de précautions appropriés ;

### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La version définitive des lettres-avis et questionnaires devra être adressée au secrétariat du comité du Label.

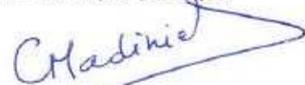
### **Diffusion**

- La politique d'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique implique une large diffusion des résultats, la plus universelle et la plus complète possible, et la mise à disposition aux chercheurs via le réseau Quetelet et/ou le Centre d'accès à distance des données (CASD).

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Offre d'emploi et recrutement » (OFER) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour l'année 2016**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER